

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION
LUNDI 31 AOUT 2020 – 18H30
SALLE DE LA FORET – SAINT PROUANT**

PRESENTS : Anne BIZON, Joël CHATEIGNER, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Frédéric PORTRAIT, Christophe PRIOU, Anne ROY, Alain SCHMUTZ, Marie-Jeanne BENOIT, Philippe BOISSON (suppléant), Jean-Michel CHATONIER, Pascal COUSIN, Christian GUENION, Yvan CHENU, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Éric SALAÜN, Jean-Louis CORNIERE, Jeannick DEBORDE, Christian DROUAULT, Daniel DRAPEAU, Anthony GRIMAUD, Hélène MADORRA, Isabelle MOINET, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD et Emmanuel TESSIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Adeline AUBERGER, Franck JAUD (pouvoir à Jean-Pierre MALLARD), Dominique MARTIN, Alain CAREIL, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD (pouvoir à Jean-Michel CHATONIER), Jean-Yves BRICARD, Bernard BLANCHARD (pouvoir à Yannick SOULARD).

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE : Caroline MATHELIN, Directrice ; Bérénice BODET, Chargée de l'administration générale et comptabilité ; Guillaume CREPEAU, Responsable technique.

I. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

A – COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL A COMPTER DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

B - MANDAT DES DELEGUES (ARTICLE L.5211-8 du CGCT)

C – LES CONSEILLERS SYNDICAUX

D – ELECTION DU PRESIDENT DU SCOM

Délibération n°OM31082001 :

Monsieur Jean-Pierre MALLARD est candidat.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	2
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	29
majorité absolue :	15

ont obtenu :

Monsieur Jean-Pierre MALLARD :	28 (vingt-huit voix)
Monsieur Yannick SOULARD :	1 (une voix)

Monsieur Jean-Pierre MALLARD a été proclamé Président et a été immédiatement installé. A ce titre, il prend la présidence de la séance et décide de la poursuite de l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour.

E – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n°OM31082002 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention) décide de fixer le nombre de vice-Présidents à trois et de prévoir huit membres au bureau syndical.

F –ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SCOM

Délibération n°OM31082003 :

Les candidats pour les postes de vice-Présidents sont :

1^{er} vice-Président : Monsieur Yannick SOULARD

2nd vice-Président : Monsieur Lionel GAZEAU

3^{ème} vice-Président : Monsieur Christian GUENION

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} vice-Président : Monsieur Yannick SOULARD est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Yannick SOULARD : 30 (trente voix)

Monsieur Yannick SOULARD a été proclamé premier vice-Président et a été immédiatement installé.

2nd vice-Président : Monsieur Lionel GAZEAU est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Lionel GAZEAU : 30 (trente voix)

Monsieur Lionel GAZEAU a été proclamé second vice-Président et a été immédiatement installé.

3^{ème} vice-Président : Monsieur Christian GUENION est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Christian GUENION : 30 (trente voix)

Monsieur Christian GUENION a été proclamé troisième vice-Président et a été immédiatement installé.

G –ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Délibération n°OM31082004 :

Le président demande quels sont les candidats pour la qualité de membres du bureau syndical du SCOM.

Les candidats pour les postes de membres du bureau sont :

1^{er} membre : Madame Anne BIZON

2nd membre : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

3^{ème} membre : Monsieur Philippe RIPAUD

4^{ème} membre : Monsieur Jean-Louis CORNIERE

5^{ème} membre : Monsieur Alain CAREIL

6^{ème} membre : Monsieur Claude CLERJAUD

7^{ème} membre : Madame Sylvie MARIOT

8^{ème} membre : Monsieur Jean-Yves BRICARD

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} membre du bureau syndical : Madame Anne BIZON est candidate

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Madame Anne BIZON : 30 (trente voix)

Madame Anne BIZON a été proclamée premier membre du bureau et a été immédiatement installée.

2nd membre du bureau syndical : Monsieur Jean-Claude MARCHAND est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Jean-Claude MARCHAND : 30 (trente voix)

Monsieur Jean-Claude MARCHAND a été proclamé second membre du bureau et a été immédiatement installé.

3^{ème} membre du bureau syndical : Monsieur Philippe RIPAUD est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Philippe RIPAUD : 30 (trente voix)

Monsieur Philippe RIPAUD a été proclamé troisième membre du bureau et a été immédiatement installé.

4^{ème} membre du bureau syndical : Monsieur Jean-Louis CORNIERE est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Jean-Louis CORNIERE : 30 (trente voix)

Monsieur Jean-Louis CORNIERE a été proclamé quatrième membre du bureau et a été immédiatement installé.

5^{ème} membre du bureau syndical : Monsieur Alain CAREIL est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	0
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	31
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Alain CAREIL : 31 (trente et une voix)

Monsieur Alain CAREIL a été proclamé cinquième membre du bureau et a été immédiatement installé.

6^{ème} membre du bureau syndical : Monsieur Claude CLERJAUD est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	0
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	31
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Claude CLERJAUD : 31 (trente et une voix)

Monsieur Claude CLERJAUD a été proclamé sixième membre du bureau et a été immédiatement installé.

7^{er} membre du bureau syndical : Madame Sylvie MARIOT est candidate

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	1
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	30
majorité absolue :	16

a obtenu :

Madame Sylvie MARIOT : 30 (trente voix)

Madame Sylvie MARIOT a été proclamée septième membre du bureau et a été immédiatement installée.

8^{ème} membre du bureau syndical : Monsieur Jean-Yves BRICARD est candidat

nombre de votants :	31
nombre de bulletins blancs :	0
nombre de suffrages exprimés déclaré nuls :	0
nombre de suffrages exprimés :	31
majorité absolue :	16

a obtenu :

Monsieur Jean-Yves BRICARD : 31 (trente et un voix)

Monsieur Jean-Yves BRICARD a été proclamé huitième membre du bureau et a été immédiatement installé.

II. ORGANISATION DES ASSEMBLEES

A - CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES SYNDICALES ET ELECTION DES MEMBRES SIEGANT AU SEIN DE CES COMMISSIONS

Délibération n°OM31082005 :

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention), de créer les commissions thématiques syndicales suivantes :

- Commission Collecte (suivi du service de collecte des déchets selon le principe de la redevance incitative),
- Commission Finances et Administration Générale (suivi des affaires financières et notamment de l'évolution des tarifs de la redevance incitative, ressources humaines),
- Commission Déchèterie (suivi de l'exploitation des déchèteries, de l'amélioration du service et du développement des nouvelles filières),
- Commission Communication (réflexion sur la stratégie de communication, suivi des outils

Délibération n°OM31082006 :

COMMISSION COLLECTE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Jean-Yves BRICARD
	Sylvie MARIOT
Pays de Chantonay	Yannick SOULARD
	Christian DROUULT
	Jean-Louis CORNIERE
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Jean-Claude MARCHAND
	Frédéric PORTRAIT
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Damien CRABEIL
	Alain CAREIL

Délibération n°OM31082007 :

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Eric SALAÜN
	Yvan CHENU
Pays de Chantonay	Yannick SOULARD
	Philippe RIPAUD
	Bernard BLANCHARD
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Christophe PRIOU
	Joël CHATEIGNER
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Alain CAREIL
	Pascal COUSIN

Délibération n°OM31082008 :

COMMISSION DECHETERIE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Jean-Yves BRICARD
	Yvan CHENU
Pays de Chantonay	Jeannick DEBORDE
	Daniel DRAPEAU
	Anthony GRIMAUD
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Anne BIZON
	Alain SCHMUTZ
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Jean-Michel CHATONIER
	Pascal COUSIN

Délibération n°OM31082009 :

COMMISSION COMMUNICATION	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Sylvie MARIOT
	Eric SALAÛN
Pays de Chantonay	Yannick SOULARD
	Isabelle MOINET
	Emmanuel TESSIER
Pays de Pouzauges	Anne ROY
	Emmanuelle MOREAU
	Adeline AUBERGER
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Daniel MOTTARD
	Marie-Jeanne BENOIT

B – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n°OM31082010 :

Une seule liste est déposée :

Liste 1 – membres titulaires

Yannick SOULARD
Lionel GAZEAU
Christian GUENION
Isabelle MOINET
Jean-Claude MARCHAND

Liste 1 – membres suppléants

Hélène MADORRA
Anne ROY
Alain CAREIL
Philippe RIPAUD
Alain SCHMUTZ

A obtenu :

Liste 1 – membres titulaires : 31 voix

Liste 1 – membres suppléants : 31 voix

Le Président proclame les délégués syndicaux élus membres de la commission d'appel d'offres.

membres titulaires :
Yannick SOULARD
Lionel GAZEAU
Christian GUENION
Isabelle MOINET
Jean-Claude MARCHAND

membres suppléants :
Hélène MADORRA
Anne ROY
Alain CAREIL
Philippe RIPAUD
Alain SCHMUTZ

III. REPRESENTATION DU SCOM

A – ELECTION DE CINQ DELEGUES TITULAIRES ET DE CINQ DELEGUES SUPPLEANTS AU COMITÉ SYNDICAL DE TRIVALIS

Délibération n°OM31082011 :

Le Président demande quels sont les candidats pour représenter le SCOM à Trivalis.

Titulaires :

Sont candidats :
Jean-Pierre MALLARD
Yannick SOULARD
Lionel GAZEAU
Christian GUENION
Anne BIZON

Suppléants :

Sont candidats :
Jean-Yves BRICARD
Isabelle MOINET
Frédéric PORTRAIT
Claude CLERJAUD
Alain SCHMUTZ

Le Président proclame les représentants du SCOM suivants élus au comité syndical de Trivalis :

Titulaires
Jean-Pierre MALLARD
Yannick SOULARD
Lionel GAZEAU
Christian GUENION
Anne BIZON

Suppléants
Jean-Yves BRICARD
Isabelle MOINET
Frédéric PORTRAIT
Claude CLERJAUD
Alain SCHMUTZ

B –ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES SYNDICATS DE COMMUNES, SYNDICATS MIXTES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Délibération n°OM31082012 :

Monsieur Jean-Louis CORNIERE est candidat.

Le candidat est élu à l'unanimité.

Le président proclame le représentant du SCOM suivant élu au syndicat mixte e-Collectivités - collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : Monsieur Jean-Louis CORNIERE.

IV. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Délibération n°OM31082013 :

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le comité syndical décide de déléguer au Président du SCOM, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- procéder dans la limite des montants inscrits chaque année au budget, à la réalisation et à la gestion active des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- choisir et de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom du SCOM : intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts du SCOM dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute la durée de son mandat et pour toute action quelle que puisse être sa nature, à l'exclusion des actions en justice fondées sur la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix ;
- de transiger dans l'intérêt du SCOM et d'une manière générale prendre tout acte susceptible d'intervenir en cours d'instance ou nécessaire pour prévenir une contestation à naître ;
- d'accepter les remboursements des assurances suite à des sinistres ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SCOM dans la limite fixée par le comité Syndical de 8 000 € ;
- De fixer le montant des indemnités résultant de sinistres mettant en jeu la responsabilité du SCOM dans la limite de 15 000 € par sinistre ;
- De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € ;
- D'autoriser, au nom du SCOM, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- De fixer le lieu de chaque réunion du comité syndical ;
- De déposer et signer les demandes de permis de construire qu'ils soient initiaux ou modificatifs ;
- prendre toute décision concernant la formation ;
- prendre toute décision concernant le recrutement d'agents non-titulaires dans les cas suivants :
 - o soit pour assurer le remplacement temporaire des fonctionnaires ou des agents contractuels à temps partiel ou momentanément indisponibles (article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) ;
 - o soit pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) ;
 et signer les contrats et toutes les pièces nécessaires à ces recrutements.
 Ces recrutements s'effectueront dans le respect des crédits votés par le comité syndical (chapitre 012 – dépenses de personnel).

Le comité syndical décide également à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

- d'autoriser le Président, dans les attributions déléguées par le comité syndical au Président, à déléguer, au sens de l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales, par arrêtés, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents, ainsi que sa signature à la direction.
- de préciser que sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le Président aux vice-Présidents, les décisions relatives aux matières déléguées par le comité syndical au Président, sont prises en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par un vice-Président, dans l'ordre des nominations en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

V. DIVERS

A- ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS POUR LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Délibération n°OM31082014 :

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le comité syndical : décide de fixer à compter du 31 août 2020 :

- le montant de l'indemnité du président à 29,53 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité des 3 vice-présidents à 11,81 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant (31 août 2020)
Président	29,53 %	1148,54 €
Vice-Président	11,81 %	459,34 €

décide de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du syndicat pour les exercices du mandat.

B – ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°OM31082015 :

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le comité syndical approuve le tableau des effectifs présenté.

Filière administrative	Postes ouverts au 31 août 2020	Postes pourvus au 31 août 2020
Catégorie A : attaché territorial principal	1	1
Catégorie C : adjoint administratif principal de 2 ^{de} classe	2	2
Catégorie C : adjoint administratif	4	4
Total filière administrative	7	7
Filière technique	Postes ouverts au 31 août 2020	Postes pourvus au 31 août 2020
Catégorie A : ingénieur	1	1
Catégorie C : adjoint technique principal de 2 ^{de} classe	1	1
Catégorie C : adjoint technique	2	1
Total filière technique	4	3
TOTAL	11	10

C – DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°OM31082016 :

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (31 Oui, 0 Non, 0 Abstention), le comité syndical approuve la décision modificative n°1 présentée.

Decision Modificative n°1		
SECTION INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		
Imputations / Libellés	Crédits ouverts au budget 2020	Proposition nouvelle DM n°1
Op Eq n°0000 Opérations non individualisées	2 824 225,47	- 2 824 225,47
Op Eq n°18 Collecte sélective	0,00	2 824 225,47
Total des dépenses d'équipement	2 824 225,47	2 824 225,47

Affiché le 7 septembre 2020

Le Président

Jean-Pierre MALLARD

